

LE TRI ÉVOLUE EN PAYS D'AIX



L'extension des consignes de tri des emballages plastiques se généralise à toutes les communes du Pays d'Aix. Cette évolution prolonge l'expérimentation concluante menée sur Châteauneuf-le-Rouge, Mimet, Rousset et Trets.

Ainsi, en complément des produits que vous triez déjà (plus de 20 000 tonnes triées par an), vous pourrez, dès le 1^{er} juillet, **déposer tous vos emballages*** plastiques (pots de yaourt, barquettes, sachets et films plastiques...) au même endroit, dans le **bac jaune ou la colonne jaune**.

Cette nouvelle disposition répond aux objectifs nationaux : la loi AGECE, relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, prévoit en effet la généralisation du tri de tous les emballages plastiques sur le territoire national, d'ici le 31 décembre 2022.

Afin de simplifier encore plus le geste de tri, **les colonnes bleues, destinées à recueillir le papier basculeront progressivement au jaune**. Aussi dès le 1^{er} juillet, tous les produits de la collecte sélective (hormis le VERRE) pourront être mis indifféremment dans les colonnes jaunes ou les colonnes bleues (jusqu'au remplacement de ces dernières en jaune).

En parallèle, la signalétique sera progressivement modifiée sur tous les bacs collectifs et les colonnes en point d'apport volontaire.



Ces nouvelles consignes permettront de faciliter le geste de tri de chacun, de réduire les quantités de déchets résiduels dans la poubelle d'ordures ménagères et d'améliorer les performances du recyclage. Les ressources naturelles seront également mieux préservées et le traitement des déchets amélioré, notamment au regard de la capacité du centre de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de l'Arbois.

Cette amélioration est rendue possible car les centres de tri se modernisent et les filières de recyclage évoluent, il est donc maintenant possible de trier plus.

Afin de vous accompagner, vous trouverez ci-joint le nouveau guide du tri.

Faites le bon geste : **Triez, nous recyclons**

Guy Barret
Vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
délégué à la prévention et gestion des déchets, Conseiller Métropolitain
Maire de Coudoux

Maryse Joissains Masini
Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Maire d'Aix-en-Provence

*Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises

CONTACT
04 42 91 49 00 - www.paysdaix.fr

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

AIX
MARSEILLE
PROVENCE

PAYS D'AIX